VILLE DE
SAINT-GEORGES
Service du secrétariat général et greffe

PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES

A V I S

INONDATION PRINTANIÈRE

À tous les propriétaires et locataires occupants de Saint-Georges

Dans le cadre du plan de sécurité civile, des mesures de prévention des inondations sont mises en place afin de réduire les risques pour la population et les biens. Ville de Saint-Georges tient donc à aviser tous les propriétaires et locataires situés dans la zone inondable le long de la 1re Avenue et de l'avenue Chaudière de vider le sous-sol qu'ils occupent de tout son contenu.

Advenant le cas où il y aurait inondation des sous-sols et que le contenu n'aurait pas été retiré, aucune réclamation ne pourra être faite à l'égard dudit contenu. Le présent avis fait partie du Plan de sécurité civile de Ville Saint-Georges, en tant que phase de prévention des inondations. Les recommandations contenues dans la présente sont effectives immédiatement.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le Service de la sécurité incendie de Saint-Georges au numéro 418 228-5786.

Donné à Saint-Georges,
ce 4 mars 2026.

Me Isabelle Beaulieu, notaire
Greffière

11700, boulevard Lacroix, Saint-Georges (Québec) G5Y 1L3 | www.saint-georges.ca
T.: 418 228-5555 | F.: 418 228-3855 | greffe@saint-georges.ca